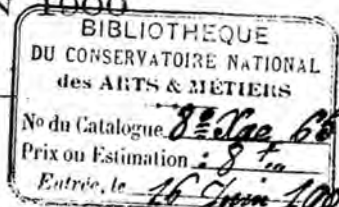


70 682

8° 2ae 479

X° CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE

A PARIS EN 1900



COMPTE RENDU

PUBLIÉ

PAR LE SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

PARIS

MASSON ET C^e, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120

professeurs à tous les degrés peuvent peut-être plus encore en inspirant aux enfants, aux hommes de demain, la haine de l'alcoolisme.

Toutes ces bonnes volontés, toutes ces forces de défense et de préservation sociale, éparses, sans lien entre elles, devront être coordonnées, dirigées, inspirées par une puissante *Ligue nationale antialcoolique*, se tenant en dehors et au-dessus des partis politiques qui ne sauraient en prendre ombrage, car elle a pour but et elle aura pour résultat d'assainir le corps électoral et de fortifier la patrie.

DISCUSSION

M. le D^r A. LAURENT (ROUEN). — En 1863, étant médecin adjoint à l'asile des aliénés de Saint-Yon, j'y ai vu un certain nombre de jeunes idiots et idiotes. Avec l'aptitude si grande qu'il avait pour chercher les causes des maladies mentales, Morel est parvenu à reconnaître l'origine précise d'un certain nombre de ces déficiences psychiques. C'est ainsi que le père était en état d'ivresse au moment de la procréation, tandis que d'autres enfants de la même famille n'avaient aucune espèce de stigmate, étant nés alors que le père n'était nullement sous l'influence de la boisson.

Ces faits sont trop ignorés. Puisqu'on s'est enfin décidé à faire campagne contre l'alcoolisme, on devrait afficher de pareils exemples dans tous les centres industriels, afin de montrer combien l'alcoolisme est une cause de dégénérescence.

M. le D^r BERTHOD. — Je considère, comme M. Comby, qu'il est très important pour la descendance que les générateurs soient sains ou tout au moins indemnes de tares rédhibitoires. A ce propos je signalerai qu'il est très habituel dans le pays de langue anglaise et particulièrement en Amérique de demander aux futurs époux une assurance *récente* sur la vie. Le quantum est quelconque, parfois insignifiant; mais c'est l'occasion d'un examen médical, sorte de confession physique dont le billet fournit une réelle garantie pratique. Les mariages diminuent, on le sait, il faut donc aussi ne point effaroucher par des lois ou règlements les *futurs possibles*.

Hygiène de la femme enceinte. — De la puériculture intra-utérine.

Rapport par le D^r A. PINARD.

L'étude de la puériculture doit comprendre trois grands chapitres :

1. La puériculture avant la procréation (hygiène des parents) ;
2. La puériculture depuis la procréation, jusqu'à la naissance inclusivement (hygiène de la femme enceinte et parturiente) ;

3. La puériculture après la naissance (hygiène de l'enfant).

Le rapport de mon collègue Comby vous a fait connaître dans quelles conditions doivent être les générateurs, pour que le produit de conception présente toutes les aptitudes à un développement normal.

Je n'ai à traiter ici que du deuxième chapitre, et encore partiellement. Car la question que j'ai à rapporter est ainsi formulée :

Hygiène de la femme enceinte. — Je laisserai donc de côté, malgré l'intérêt qui s'y rattache, la question *naissance*, et n'envisagerai que l'hygiène de la femme pendant ce laps de temps, qui s'étend de la conception à l'accouchement exclusivement.

Cette période, appelée *grossesse* ou *gestation*, a pour durée le temps nécessaire au développement normal et complet du produit de conception. C'est la vie *intra-utérine*, vie spéciale, vie végétative, toute dépourvue d'initiative, qui demande pour s'accomplir d'une façon naturelle ou physiologique, des conditions particulières, au terrain ou à l'organisme dans lequel cet âge doit être vécu.

Ce sont ces conditions que je dois étudier.

Si la durée de l'incubation chez les ovipares est sensiblement la même pour chaque espèce et n'est guère influencée que par un seul facteur : la chaleur, il n'en est pas ainsi pour les vivipares.

Chez ces derniers, la mère ne doit pas seulement donner la chaleur, elle doit fournir *le logement et la nourriture*. Cette simple constatation suffit à caractériser de suite la différence qui sépare l'incubation de la gestation, le développement ovulaire *sous-maternel* du développement ovaire *intra-maternel*. Ceci démontre que les conditions hygiéniques dans lesquelles les vivipares se trouvent placées, doivent avoir des répercussions et des conséquences directes et incessantes sur l'être qui se développe en elles-mêmes.

Que ces mêmes vivipares soient placées dans les mêmes conditions, comme par exemple le sont des brebis dans un troupeau, on verra le développement intra-utérin du produit de conception présenter une durée sensiblement égale. On verra des agneaux naitre à peu près au même moment et présenter un poids peu différent.

En est-il de même dans l'espèce humaine ?

C'est pour répondre à cette question que j'ai recherché le poids de tous les enfants nés à la Maternité depuis 1822, — année où on a commencé à peser les enfants au moment de leur naissance, — jusqu'en 1899, et de tous les enfants nés à la clinique Baudeloque, et voici ce que j'ai vu :

Sur 168 656 enfants nés à la Maternité, et 19 548 enfants nés à Baudeloque, soit un total de 188 204, j'ai constaté le résultat suivant :

Enfants pesant 4 000 et plus : 9 236, soit environ 5 p. 100.

3 500 à 4 000	35 124,	—	17,50	—
3 300 à 3 500	31 255,	—	15	—
3 000 à 3 200	39 963,	—	20	—
2 800 à 3 000	18 536,	—	10,50	—
2 500 à 2 800	25 019,	—	15	—
2 500 et au-dessous	29 071,	—	16	—

Sur 188 204 :

72 626 pesaient moins de 3 090 !

29 071 étaient des prématurés pesant moins de 2 500 !

On peut objecter que le poids de l'enfant n'est pas toujours en rapport direct avec la durée de la vie intra-utérine, et que la taille des parents a une influence capitale. Je ne nie point cette influence et je reconnais que les gros enfants, ceux dont le poids atteint ou dépasse 4 000 grammes, sont le plus souvent des enfants issus de parents de grande taille, présentant eux-mêmes un développement exceptionnel. Mais la différence de taille observée chez les parents est insuffisante à expliquer la différence de poids observée chez les enfants.

Ce n'est pas parce que les parents étaient de petite taille que 72 626 enfants, sur 188 204, pesaient au moment de leur naissance moins de 3 000 grammes. La taille des parents peut expliquer le plus, elle ne peut expliquer le moins.

Du reste, si au point de vue du développement de l'enfant pendant la vie intra-utérine, la taille des parents avait cette influence prépondérante, les femmes petites devraient donner naissance à des enfants petits. Or, les résultats observés chaque jour sont-ils conformes à cette manière de voir ? Non ; et en voici la preuve la plus démonstrative.

J'ai cherché quel était le poids moyen des enfants chez cent femmes symphyséotomisées, c'est-à-dire chez cent femmes ayant presque toutes une taille au-dessous de la moyenne, et dont quelques-unes sont de véritables naines. Or, le poids moyen de ces cent enfants est de 3 358 grammes (1).

Olshausen a fait la même constatation, et, au Congrès de Moscou, à propos des femmes chez lesquelles il avait été obligé de pratiquer l'opération césarienne il disait : « Bien souvent on fut frappé du volume relativement considérable de l'enfant comparé à l'exiguïté, à la peti-

(1) Voy. in *Clinique obstétricale*, Pinard, De la puériculture intra-utérine, p. 57.

tesse de la mère rachitique. Vingt des enfants dont le poids est noté, avaient un poids moyen de 3315 grammes. Le contraste d'ailleurs le plus frappant était offert par l'enfant d'une naine, mesurant 111 centimètres. Cet enfant pesait 3 000 grammes et mesurait 45 centimètres. La mère ne pesait que 29 kilogrammes à sa sortie.

En prenant, comme on l'a fait (1) le poids moyen des enfants nés à la Maternité pendant une période de seize années, et qui fut trouvé de : 3 164 grammes pour les garçons, et de 3 401 grammes chez les filles issues de primipares; 3 372 grammes pour les garçons, et de 3 120 grammes chez les filles issues de multipares, on a donné un poids moyen social certainement inférieur au poids moyen normal.

Il est bien entendu que je ne veux et ne dois m'occuper ici de l'influence des maladies de l'organisme maternel pendant la grossesse, ni de celle des rapports pathologiques des éléments de l'œuf humain sur le développement du fœtus. Ces questions ressortissent à la médecine proprement dite. Je ne m'occuperai pas davantage des causes aussi nombreuses qu'exceptionnelles qui peuvent produire une expulsion prématurée.

Ce que je dois rechercher ici, et ce que je vais essayer de démontrer, c'est la cause vulgaire, le facteur commun et si puissamment dangereux qui abrège la durée de la vie intra-utérine, alors que la mère est exempte de maladie et que l'enfant se développe d'une façon normale, qui fait, si l'on veut accepter cette expression, ce que fait le coup de vent qui détache de l'arbre bien portant le fruit sain, mais vert.

Cette cause, c'est le *surmenage*.

Je ne puis ici démontrer la physiologie pathologique, c'est-à-dire la façon dont le surmenage agit; qu'il me suffise de dire que la conformation anatomique et en particulier la station bipède de la femme, jouent un grand rôle dans la production des accidents.

Mais, je dois démontrer la véracité de mon affirmation.

Dès 1895 (2), j'essayais de montrer l'influence du repos chez la mère, pendant la grossesse, sur le développement de l'enfant.

Pour cela, je donnais le poids moyen de cinq cents enfants nés de mères ayant travaillé jusqu'au moment de leur accouchement et le poids moyen de cinq cents enfants nés de mères reposées et soignées pendant la fin de leur grossesse, et je faisais observer la

(1) Voy. in *Dict. des Sciences méd.* Art. *Fœtus*, p. 486, 4^e série, t. II.

(2) In *Bull. de l'Acad. de méd.*, et in *Revue d'hygiène*, 1895.

différence considérable, en plus, observée chez ces dernières. Sur mes conseils et d'après mes indications, le Dr François-Charles Bachimont (1) a recherché quel est le poids moyen des enfants chez les femmes :

1. Ayant travaillé pendant toute la durée de la grossesse.
2. Ayant travaillé pendant toute la durée de la grossesse, *debout*.
3. Ayant travaillé pendant toute la durée de la grossesse, *assises*.
4. Ayant travaillé pendant toute la durée de la grossesse, assises mais ayant fait mouvoir les jambes.
5. Ayant eu une période de repos pendant deux ou trois mois.
6. Ayant eu une période de repos dépassant trois mois.

Ces documents ont été recueillis soit à la clinique Baudeloque, soit à la Maternité de Tourcoing.

En voici les résultats :

PRIMIPARES.

	Age moyen	Poids moyen
391 Primipares ayant travaillé debout jusqu'à l'accouchement.....	25,67	2 ^{kg} ,931
144 Primipares, ouvrières de filature, ayant travaillé debout jusqu'à l'accouchement....	20,53	2 ^{kg} ,988
54 Primipares, ménagères, couturières de la Maternité de Tourcoing.....	21,58	3 ^{kg} ,030
219 Primipares ayant travaillé assises jusqu'à l'accouchement.....	22,54	3 ^{kg} ,097
22 Primipares, machinistes ayant travaillé assises jusqu'à l'accouchement.....	24,59	2 ^{kg} ,950
298 Primipares s'étant reposées de deux à trois mois.....	22,58	3 ^{kg} ,291
199 Primipares s'étant reposées plus de trois mois.....	22,70	3 ^{kg} ,255
197 Primipares s'étant reposées.....	22,63	3 ^{kg} ,255

MULTIPARES.

523 Multipares ayant travaillé debout jusqu'à l'accouchement.....	28,83	2 ^{kg} ,116
80 Multipares, ouvrières de filature ayant travaillé jusqu'à l'accouchement.....	25,34	3 ^{kg} ,114

(1) Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine. Thèse doct., Paris, 1898.

	Age moyen	Poids moyen
70 Multipares, ménagères, couturières de la Maternité de Tourcoing.....	27,32	2 ^{kg} ,323
388 Multipares ayant travaillé assises jusqu'à l'accouchement.....	29,67	3 ^{kg} ,303
55 Mécaniciennes ayant travaillé assises jusqu'à l'accouchement.....	28,80	3 ^{kg} ,201
301 Multipares s'étant reposées deux à trois mois.	27,43	3 ^{kg} ,457
234 Multipares s'étant reposées plus de trois mois.	26,90	3 ^{kg} ,457
531 Multipares s'étant reposées.....	27,17	3 ^{kg} ,457

Ce tableau récapitulatif qui porte sur 4 455 observations, démontre, il me semble, avec une rigueur mathématique, l'influence du repos ou de la fatigue, pendant la grossesse, sur le poids du produit de conceptions puisqu'il fait voir que *le poids de l'enfant d'une femme qui s'est reposée deux à trois mois est supérieur, d'au moins 300 grammes, à celui de l'enfant d'une femme qui a travaillé debout jusqu'à l'accouchement.*

Le Dr Alexandre Bachimont (1), sur 161 cas de grossesse gémellaire observés à la clinique Baudeloque, a trouvé :

— Chez les enfants des femmes *qui se sont reposées*, le poids moyen au moment de la naissance a été :

Pour le 1^{er} enfant 2 500 gr. — à la sortie de Baudeloque 2 640 gr.
— 2^e — 2 480 gr. — — 2 580 gr.

— Chez les enfants des femmes *qui ne se sont pas reposées*, le poids moyen au moment de la naissance a été :

Pour le 1^{er} enfant 1 935 gr. — à la sortie de Baudeloque 2 030 gr.
— 2^e — 1 910 gr. — — 2 025 gr.

M^c Lucha Sarraute Lourié (2), pour sa thèse de doctorat, a recherché quelle était la durée de la gestation chez 1 550 femmes s'étant reposées à l'asile Michelet et chez 1 550 femmes accouchées à Lariboisière sans repos préalable. Elle a constaté que la gestation avait une durée plus longue — vingt jours de plus — chez les femmes s'étant reposées, que chez celles qui avaient été privées de repos.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la valeur, la concordance et sur

(1) De la puériculture intra-utérine au cours des grossesses gémellaires. Thèse doct., Paris, 1899.

(2) De l'influence du repos sur la durée de la gestation. Étude statistique. Thèse doct., Paris, 1899.

l'éloquence de tous ces chiffres, il me semble que la démonstration est suffisante.

: Je veux exposer maintenant, *quel est le sort réservé aux enfants nés prématurément.*

L'observation ayant démontré de tout temps que les prématurés mouraient en grand nombre et que les survivants s'élevaient plus difficilement que les enfants nés à terme, on s'est ingénié à rechercher les moyens pouvant empêcher ces malheureux de mourir. De là, la création de ces fameuses couveuses et l'emploi du gavage.

Quel a été le résultat obtenu ? Le voici :

A l'établissement des débiles de la Maternité de Paris, établissement modèle où rien n'a été épargné, ni la science, ni le dévouement, ni l'argent, voici le tableau qui a été enregistré :

Mouvement de la population des enfants débiles depuis l'ouverture du service (20 juillet 1893) jusqu'au 31 décembre 1899 (1).

	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Entrées.....	211	563	445	377	391	482	492
Décès.....	87	252	258	241	292	343	322
Mortalité p. 100.....	41,23	44,75	57,97	61,2	70,4	71,0	65,4

Ainsi, sur 2961 enfants il en est mort 1795 et la durée moyenne du séjour par enfant n'a guère dépassé un mois !

Et que deviennent ceux qui ne meurent pas ?

Je peux répondre, sans crainte d'être démenti, que, sauf des exceptions très rares, ces prématurés pour lesquels on a fait tant de sacrifices, qui ont coûté tant de soins, de dévouement et d'argent, restent pendant toute la durée de leur vie des débiles ou des infirmes.

Il résulte d'une enquête que j'ai faite près d'un certain nombre d'éleveurs, que jamais on n'élève un poulain ou un veau prématurément.

Le système nerveux d'un prématuré reste à jamais incomplètement développé, d'où déchéance, faiblesse fatale. Les appareils incomplètement développés fonctionnent prématurément, d'où infirmité.

(1) Ce service dirigé du 20 juillet 1893 au 1^{er} janvier 1895 par M^{me} Henry, sage-femme en chef; du 1^{er} janvier 1895 au 1^{er} mars 1898, par M. le D^r Budin, accoucheur en chef de la Maternité; du 1^{er} mars 1898 au 1^{er} janvier 1900, par M. le D^r Porak, accoucheur en chef de la Maternité.

Je ne puis m'étendre, ici, sur cet important sujet dont l'étude nécessiterait un volume.

J'ai suffisamment démontré, je pense, par les lignes qui précèdent :

1. Combien les naissances prématurées étaient fréquentes dans l'espèce humaine et quelles en étaient les conséquences.

2. Combien la grossesse a plus de chances de se développer normalement et l'enfant de se développer d'une façon plus naturelle et plus complète lorsque la femme se trouve placée, pendant la grossesse, dans des conditions particulières.

Aussi, sans phrases, m'appuyant sur des faits, et au nom de l'intérêt, de la solidarité, de l'humanité, je propose au Congrès d'adopter le vœu suivant :

Toute femme salariée a droit au repos pendant les trois derniers mois de sa grossesse.

DISCUSSION

M. le D^r A. LAURENT. — Dans le vœu proposé par M. Pinard, je trouve que le mot *repos* n'exprime pas suffisamment que c'est du surmenage qu'on veut préserver la femme.

S'agit-il du repos, hélas de cette erreur commise par trop de femmes jouissant de l'aisance et qui, au lieu de se livrer à un exercice modéré, se laissent aller au repos absolu, en s'étendant sur un canapé et qui, par suite de cette exagération du repos par mollesse ou tout autre motif, donnent naissance à un enfant délicat ? Je considère, au contraire, le travail comme essentiellement profitable à la femme enceinte ; l'exercice modéré entretient l'activité et l'équilibre de toutes les fonctions physiologiques. Quand je vois une femme enceinte se donner du mouvement, j'augure bien de la vitalité de l'enfant qui viendra.

Le surmenage qu'il faut combattre c'est celui qui est dû à l'emploi progressif de la femme dans les ateliers, en raison surtout de ce que l'ouvrière est moins rétribuée que l'ouvrier. On ne saurait se figurer combien les industriels se préoccupent peu des conséquences d'un pareil abus qui ruine la vitalité de nos populations.

Il ne suffit pas que toute femme salariée ait droit au repos à la fin de sa grossesse, j'estime qu'il y aurait lieu d'ajouter quelque chose de plus. C'est dans ce but que je vous propose d'ajouter au vœu formulé par M. Pinard : *Et toute personne qui occupe une femme soit comme journalière, soit comme ouvrière dans un atelier, a le devoir quand cette femme devient enceinte, de diminuer son travail, de manière que ce travail, en raison de son action sur l'organisme, ne nuise pas au produit de la gestation de l'enfant, en même temps qu'à la mère.*

M. le D^r BERTHOUD. — M. Pinard a écrit dans son rapport : « Le système nerveux d'un prématuré reste à jamais incomplètement développé, d'où déchéance, faiblesse fatale. Les appareils incomplètement développés fonctionnent prématurément, d'où infirmité. »

Jé lui demande de modifier cette phrase, car nous connaissons tous d'anciens prématurés qui ne sont point des infirmes. J'ai observé beaucoup d'enfants nés avant terme et je me demande ce qu'à lire son opinion ainsi formulée, le public va penser de la couveuse, du gavage et de tous les moyens si compliqués que nous recommandons pour les prématurés, puisque tous ces soins exquis ne doivent produire que des infirmes.

M. Pinard propose de voter le vœu suivant : « Toute femme salariée a droit au repos pendant les trois derniers mois de sa grossesse. » Pour ma part je ne le voterai point, car je le considère comme actuellement impossible à réaliser. Nous sommes ici, il est vrai des hygiénistes et non des législateurs, mais nous devons être possibles et pratiques, sous peine de décourager les bonnes volontés qui se manifestent cependant de toutes parts.

Certes, j'estime que le surmenage pendant les trois derniers mois de la gestation, époque de finition et de grand développement du fœtus, est très préjudiciable comme cause fréquente d'accouchement avant terme, et je crois qu'il serait souhaitable que toute femme pût, sinon se reposer complètement, au moins être à l'abri du surmenage pendant les trois derniers mois de la grossesse.

Mais prenez garde c'est un droit qu'on vous propose de voter — tout droit implique une sanction ; — le droit au repos, c'est la rente, ou au moins l'assistance assurée et non seulement pour les indigentes, mais pour toutes les salariées. Joignez-y les six semaines de repos après l'accouchement, au moins aussi utiles et réfléchissez à la charge budgétaire. A défaut de budget, les hôpitaux, les asiles pour femmes enceintes ou accouchées sont-ils suffisants ? Vous savez que non.

Vous savez bien aussi que les œuvres privées d'assistance maternelle ne sont qu'à l'état d'embryon ; elles n'ont pas la couverture militaire ou religieuse et conséquemment la mode.

Limitons à un mois et même six semaines, comme M. Vaillant dans une section voisine de notre Congrès. Un mot pour terminer : nous sommes un Congrès international et le vœu que vous allez émettre dépasse Paris, dépasse la France et doit pouvoir s'adapter à l'Europe et au monde. Or croyez-vous que le droit au repos, de trois mois avant l'accouchement dans l'intérêt de l'enfant, sans préjudice des six semaines après dans l'intérêt de la mère, soit applicable seulement à nos paysans ? Pour toutes ces différentes raisons, je prie donc M. Pinard d'atténuer ici encore.

M. le D^r DROUINEAU. — Je ferai observer que dans un Congrès international, il est indispensable d'adopter une formule générale ; en outre il convient de remarquer que le vœu de M. Pinard est gros, cela est évident, de conséquences sociales et financières. Elles comportent des solutions multiples et difficiles ; il est à désirer que tout cela soit étudié et l'on ne peut pas dire qu'on ne s'en préoccupe pas, puisque, au moins pour ce qui concerne la France un projet de loi a été élaboré en vue de l'assistance maternelle et qu'il comprend la création des maternités-ouvriers qui répondent précisément au but poursuivi par M. Pinard. Le vœu de M. Pinard ne saurait donc trouver qu'un écho favorable au ministère de l'Intérieur d'où dépendent l'hygiène et l'assistance. Mais la discussion ici même des obligations diverses qu'entraîne l'application de ce vœu sortirait des attribu-

tions de la section du Congrès et pour cette raison il faut adopter le principe et attendre avec quelque patience la suite que l'avenir réserve à cette importante question.

M. le D^r BOUVY (Nesle). — Je demande qu'il soit fait une différence entre les *salariées à fonctions pénibles* et *celles dont les fonctions ne le sont pas*, telles que les institutrices, directrices ou employées des postes, chemins de fer, etc. ; qu'on accorde le repos avant l'accouchement aux travailleuses, mais qu'on accorde moins aux autres, et qu'en revanche on les laisse plus longtemps sans travail après la parturition, ce qui diminuerait d'autant les obligations pécuniaires de l'assistance par les compagnies ou par l'État, si toutes ont droit au repos.

M. PINARD. — Je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier le vœu que je vous propose d'adopter. Sur le mot repos, en effet, personne ne peut se tromper et il est bien certain que je ne demande pas que l'on condamne les femmes enceintes à l'immobilité, mais ce que je veux avant tout, c'est qu'on ne les surmène plus comme on les surmène actuellement pour le plus grand détriment de l'enfant qui va naître. Je maintiens du reste absolument ce que j'ai dit au sujet des trois derniers mois : il sera trop tard pour faire reposer la femme pendant le neuvième mois de sa grossesse, si la fatigue et le surmenage l'ont fait accoucher au septième ou au huitième mois. Je ne veux pas non plus de distinction entre les salariées, suivant leur genre d'occupation ; il faut que la mesure soit générale. Quant à l'addition proposée par le D^r Laurent, je ne saurais l'accepter, car nous n'avons pas à entrer ici dans l'étude des voies et moyens ; nous n'avons qu'à indiquer ce qu'il faut faire sans dire comment il faut le faire. Enfin je ne saurais atténuer en quoi que ce soit ce que j'ai dit des enfants prématurés ; certes oui, il y a des prématurés qui font des hommes forts et intelligents et je pourrais même citer un prématuré qui est professeur dans cette faculté, mais c'est là l'exception et il faut qu'on le sache. En résumé je demande à la section de voter le vœu tel que je lui ai proposé.

La section consultée adopte le vœu de M. Pinard tel qu'il le formule à la fin de son rapport :

« *Toute femme salariée a droit au repos pendant les trois derniers mois de sa grossesse.* »

De la puériculture après la naissance.

Rapport par M. le D^r BUDIN.

Quand on prend la peine de regarder de près les chiffres qui indiquent la mortalité des enfants, on est douloureusement surpris.

Dans les premiers mois de la vie, dans les premières semaines surtout, elle est considérable.

MM. Balestre et Giletta de Saint-Joseph (Nice) ont relevé des